

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

**SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021**

**OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGEE  
ET EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**PRESENTS :** DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

**EXCUSES :** OYHENART Joël - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

La Maire expose à l'assemblée délibérante qu'actuellement la nomenclature budgétaire et comptable est la M14. Elle sera remplacée au 1er janvier 2024 par la nomenclature budgétaire et comptable M57, plus récente et applicable à toutes les catégories de collectivités territoriales (Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes). Elle étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Parmi les évolutions apportées aux règles budgétaires, il n'y aura plus qu'un document, le Compte Financier Unique (CFU), se substituant au compte administratif de la collectivité et au compte de gestion du comptable public.

Il a été proposé aux collectivités volontaires d'expérimenter ce passage en amont du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date du passage obligatoire pour toutes les collectivités. L'expérimentation a été scindée en trois vagues :

- la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023 ;
- la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

Ce basculement de la M14 à la M57 nécessitant un travail de préparation préalable important, la commune de BARDOS a candidaté et a été retenue pour la 3ème vague d'expérimentation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,  
Vu l'avis favorable du comptable,

Vu le courrier conjoint du Préfet des Pyrénées-Atlantiques et du Directeur départemental des Finances Publiques du 7 septembre 2021 retenant la candidature de la commune de Bardos,

Considérant,

- que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- que cette norme comptable s'applique au budget de la Commune, appliquant précédemment la nomenclature M14 ;
- que la Commune a la volonté de s'inscrire dans le cadre de la 3ème vague d'expérimentation au compte financier unique à compter de son budget primitif 2023 ;

**DECIDE**

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la Commune de BARDOS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- d'adopter la nomenclature M57 abrégée,
- d'adopter la mise en place du Compte Financier Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- d'autoriser la Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- de préciser qu'il n'y aura pas d'amortissement (à l'exception des subventions d'équipement versées)
- d'autoriser la Maire à signer la convention relative à l'expérimentation et tout document permettant l'application de la présente délibération.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

